



## Déclaration liminaire CAPD 6 juin

Madame l'Inspectrice d'académie, mesdames et messieurs les inspecteurs, chers collègues,

L'École n'en peut plus des discours caricaturaux, des oppositions stériles et des allers et retours idéologiques ; elle a besoin de stabilité !

Durant les cinq dernières années, les changements pédagogiques et éducatifs induits par la Refondation, auront été nombreux. Ces changements ont fortement impacté le quotidien des enseignants.

Si le SE-Unsa considère que certaines évolutions vont dans le bon sens, il est indispensable de se laisser le temps d'une pause méthodologique.

Nous pensons qu'il faut inscrire la politique éducative dans le long terme. Pourtant notre nouveau président entend bien tout bouleverser... en marche forcée.

Et c'est vous, Madame l'Inspectrice d'académie, qui aurez la responsabilité de mettre en musique cette partition dans notre département. Espérons que vous saurez ralentir le tempo.

Deux sujets nous préoccupent particulièrement :

### **Tout d'abord les CP à 12 élèves en REP+ qui devront voir le jour dès la rentrée 2017.**

Si nous ne sommes pas opposés à cette réduction drastique des effectifs, il sera très compliqué de la mettre en oeuvre dans de bonnes conditions dans un délai aussi court. De plus, aucun moyen supplémentaire ne sera attribué à notre département, ce qui signifie qu'il faudra procéder à des redéploiements. Cela aura nécessairement des conséquences sur le mouvement qui n'ont pas été anticipées pour le moment. Ce sont les maîtres surnuméraires qui semblent être en première ligne. Ainsi, ce sont eux qui devraient fournir une partie du contingent qui permettra de mettre en oeuvre cette mesure.

Le SE-Unsa rappelle son attachement au dispositif PDMQDC car il permet de renforcer l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles tout en favorisant de nouvelles pratiques pédagogiques. L'ensemble des acteurs de terrain souligne qu'il permet ainsi de réduire les inégalités scolaires. Une décision de suppression serait incompréhensible pour les acteurs qui font vivre ce dispositif tous les jours au plus près des élèves.

Et quand ces nouveaux postes de CP auront été implantés dans les écoles, comment comptez-vous procéder pour trouver les collègues qui les occuperont ? Le SE-Unsa dénoncera avec force toute velléité d'organiser des opérations de casting à grande échelle.

En tout état de cause, il faudra faire confiance aux équipes pour organiser le fonctionnement de ces classes, en leur donnant les moyens nécessaires en termes de formation et de temps de coordination.

Le SE-Unsa considère qu'il y a urgence à apporter des réponses et à engager une concertation avec les représentants des personnels sur ces questions.

### **Notre deuxième sujet de préoccupation est l'organisation de la semaine scolaire.**

Un projet de décret sera prochainement soumis au conseil supérieur de l'éducation et sera validé en comité technique ministériel le 14 juin au plus tôt. Si le cadre de référence reste les neuf demi-journées, la rédaction proposée par le texte ajoute une nouvelle dérogation possible en supprimant les cinq matinées obligatoires.

Quoi qu'il en soit, à ce jour, en l'absence de nouveaux textes validés, nos collègues n'ont pas à se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire, pas plus que les équipes n'ont à répondre présents à des sollicitations des communes.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le SE-Unsa rappelle que détermination ne rime pas avec précipitation. Celle-ci pourrait avoir de multiples conséquences tant sur l'organisation des familles et des enseignants mais aussi sur la gestion administrative des personnels (remplaçants ou postes fractionnés par exemple).

La légitimité des questions de coût pour les communes, d'organisation de vie familiale, d'équilibre de vie pro/vie perso des enseignants, n'est pas à remettre en cause. Mais le premier objectif de la réforme des rythmes scolaire est d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.

Le SE-Unsa propose, lui, de poursuivre l'allègement des journées en réduisant le temps d'enseignement hebdomadaire et annuel, celui-ci dépassant la moyenne des pays de l'OCDE.

Enfin, c'est à vous, madame l'Inspectrice d'académique qui appartiendra la validation finale des demandes de dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours. Le SE-Unsa vous demande de rester ferme face à d'éventuelles pressions de municipalités. Ce n'est que dans le cadre d'une concertation apaisée entre les différents acteurs que des changements pourront être envisagés.

### **Pour terminer, le SE-Unsa souhaite vous alerter sur les difficultés auxquelles sont confrontées un nombre grandissant de collègues qui prennent en charge des élèves en situation de handicap dans leur classe.**

Le docteur Bannerot, médecin de prévention de l'académie de Strasbourg, a fait des constats alarmants. Je vous en livre certains :

L'accueil des enfants en situation de handicap pose effectivement beaucoup de difficultés et de risques pour la santé des agents.

**Les troubles sur la santé sont graves, parfois irréversibles. Ils peuvent se manifester immédiatement ou de façon différée.**

Les difficultés sont multiples:

- présence dans la classe d'élèves ayant de gros troubles du comportement, crainte de ne pas pouvoir assurer la sécurité (celle de l'élève violent, celle des autres élèves, leur propre sécurité),
- crainte d'avoir un geste inapproprié,
- nécessité de recourir à des gestes (contention d'un élève en crise de violence) indispensables mais non reconnus comme professionnels et pour lesquels ils n'ont pas eu de formation.
- sentiment d'abandon de la part de l'administration quand la mise en place de moyen de remédiation prend plusieurs mois ou que ceux-ci apparaissent insupportables
- sentiment de ne pas pouvoir faire un travail de qualité.

Le SE-Unsa a toujours été favorable à l'inclusion voulue par la loi de 2005, mais il n'est plus possible de se contenter des dispositifs existants. Il est temps d'apporter des réponses beaucoup plus ambitieuses. Le CHSCT départemental s'est saisi de cette question. Le SE-Unsa compte sur vous pour prendre part à l'élaboration de solutions et pour favoriser leur mise en oeuvre. Ne rien faire reviendrait à de la non-assistance à personnels en danger.